Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/10/2026 à 15h44
Réference de l'AR : 051-200034718-20260929-DELIB93_2026-DE

VITRY CHAMPAGNE & DER COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six **le 29 septembre à 18 H 00**, les membres du Conseil de Communauté Vitry, Champagne et Der se sont réunis à la salle à la Salle du Manège - Esplanade Tauberbischofsheim – 51300 Vitry-le-François, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Président, suite à la convocation faite le 23 septembre 2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et affichée à la porte des Mairies de Ablancourt, Arzillières-Neuville, Aulnay-l'Aître, Bignicourt-Sur-Marne, Blacy, Blaise-Sous-Arzillières, Breban, Chapelaine, Châtelraould-Saint-Louvent, Coole, Corbeil, Courdemanges, Couvrot, Drouilly, Frignicourt, Glannes, Huiron, Humbauville, La Chaussée-Sur-Marne, Le Meix-Tiercelin, Les Rivières-Henruel, Lignon, Loisy-Sur-Marne, Maisons-En-Champagne, Margerie-Hancourt, Marolles, Pringy, Saint-Chéron, Saint-Ouen-Domprot, Saint-Utin, Sompuis, Somsois, Songy, Soulanges et Vitry-le-François, le même jour.

Etaient présents : MM. JUNG, CAPPÉ, REMY, FORMET, NEMBRINI, VEBER, DHYÈVRE, PASIAN (suppléant de M. THIEBAULT), Mme LEROY-DUCARDONNOY, MM. COTTON, DELCOMBEL, Mmes FEIGRE, ASLOUDJ, ROYER, ARMANETTI, MM. PETIT (à partir de 18h15), DUGOIS, MAUTRAIT, CHAMPION, GÉRARD, DESANLIS, Mme GEOFFROY, M. NOBLET, Mme ROBIN, MM. JEAN, ROYER, GUÉLORGET, LEPAGE, PASSINHAS, MAGRI (suppléant de M. BONETTI), MIRGODIN, Mmes MUNSTER, HUILLET, M. BLONDEAU, Mme OFLAZOGLU, M. LEVASSEUR, Mme BLOND, MM. BOURA, GRANDHOMME, Mme THOMAZÉ, MM. MARQUET, VIGNEAU, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mme CAILLAU, M. JOURNAUX, Mmes BLAND, BUCCHEIT, MM. TRIOLET, VILARD, ROCH, SIMONNOT.

Absents excusés : M. FORTIN, Mmes TRUMAUT, FELICETTI, M. TROLIO, Mme HERMONVILLE, M. POIRISSE, Mme PÉPIN, M. GONTHIER, Mmes GUÉRINOT, MOREAU.

6 pouvoirs ont été déposé sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. FORTIN, en l'absence de son suppléant donne pouvoir à M. CAPPÉ,
- ✓ Mme FELICETTI donne pouvoir à Mme ASLOUDJ,
- ✓ Mme HERMONVILLE donne pouvoir à M. DESANLIS,
- ✓ M. GONTHIER donne pouvoir à Mme MUNSTER,
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à Mme THOMAZÉ,
- ✓ Mme MOREAU donne pouvoir à M. BOURA.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre FORMET.

- N°93 -

FINANCES

BUDGET ANNEXE EAU – EXERCICE 2026
DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Monsieur Romain DESANLIS

La décision modificative n°1 qui vous est présentée s'élève à :

Section de fonctionnement	+ 12.000,00 €
Section d'investissement	+ 14.708,53 €
Total :	+ 26.708,53 €

Cette décision modificative est justifiée par des ajustements de crédits sur des opérations compte tenu de l'avancée opérationnelle et du paiement de la prime de performance des réseaux à l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) en fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT : + 14.708,53 €

Les opérations sont ajustées en fonction de l'avancée opérationnelle.

DEPENSES D' INVESTISSEMENT				
Chapitre	**Libellé Chapitre**	**BP 2026**	**DM 1**	**Budget modifié**
20	Immobilisations incorporelles	743 200,00 €	-143 700,00 €	599 500,00 €
21	Immobilisationscorporelles	1 066 820,35 €	60 000,00 €	1 126 820,35 €
21	Immobilisations en cours	3 197 158,21 €	36 408,53 €	3 233 566,74 €
040	Opérations d'ordre	83 000,00 €	12 000,00 €	95 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €
Total des dépenses d'investissement		**2 183 055,86 €**	**14 708,53 €**	**2 197 764,39 €**

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : - 143.700,00 €

Il s'agit d'ajuster les crédits en fonction de l'avancée opérationnelle des opérations notamment :

-100.000,00 € pour l'opération Contrat Territorial Eau et Climat

- 45.000,00 € pour les travaux de réseaux à Coole

Et un ajustement à la hausse notamment pour les opérations suivantes :

-50.000,00 € pour les aires de captage

-10.000,00 € pour les travaux avenue du Bois Guillaume à Vitry-le-François.

Chapitre 21 : + 60.000,00 €

Il convient d'abonder de 60.000,00 € l'opération délégation de service public (DSP) travaux compte tenu de l'avancée des travaux pour cette opération.

Chapitre 23 : + 36.408,53 €

Il s'agit de transferts entre plusieurs opérations :

- Travaux d'alimentation en eau potable (AEP) Chatelraould : - 200.000,00 €

- travaux divers : +136.408,53 €

- Travaux réseaux : +157.000,00 €

Chapitre 040 : +12.000,00 €

De nombreux acomptes de subvention ont été encaissés en 2025 et 2026. Il convient de les amortir.

Chapitre 041 : +50.000,00 €

Suite aux nombreux chantiers en cours, il convient d'abonder de 50.000,00 € les crédits pour transférer les frais de maîtrise d'œuvre au chapitre 23.

Les recettes d'investissement : + 14.708,53 €

RECETTES INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2026	DM 1	Budget modifié
10	Dotations	230 349,35 €	4 708,53 €	235 057,88 €
021	Virement section fonctionnement	2 183 055,86 €	-62 000,00 €	2 121 055,86 €
40	Opérations d'ordre	2 901 536,86 €	22 000,00 €	2 923 536,86 €
041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €
Total des recettes d'investissement		**2 183 055,86 €**	**14 708,53 €**	**2 197 764,39 €**

Chapitre 10 : + 4.708,53 €

Lors de la reprise anticipée des résultats en mars 2026, les rapprochements avec le service de gestion comptable (SGC) n'ont pu être faits dans les temps en raison de la panne Hélios. Il convient d'abonder les crédits ouverts au compte 1068 pour tenir compte du résultat 2025.

Chapitre 021 : -62.000,00 €

En raison des nouvelles dépenses de fonctionnement, le virement à la section d'investissement est réduit de 62.000,00 € soit un montant modifié de 2.121.055,86 €.

Chapitre 040 : +22.000,00 €

Les mises en service de travaux nécessitent un ajustement à la hausse des crédits pour tenir compte de l'amortissement de 22.000,00 €.

Chapitre 41 : +50.000,00 €

Il convient d'apurer les frais de maîtrise d'œuvre des opérations en cours et d'abonder les crédits de 50.000,00 € pour en tenir compte.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : +12.000,00 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2026	DM 1	Budget modifié
011	Charges à caractère général	61 450,00 €	40 000,00 €	101 450,00 €
012	Charges de personnel	158 847,00 €	12 000,00 €	170 847,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	498 881,00 €	22 000,00 €	520 881,00 €
023	Virement à la section d'Investissement	2 183 055,86 €	-62 000,00 €	2 121 055,86 €
Total des dépenses de fonctionnement		**2 901 536,86 €**	**12 000,00 €**	**2 913 536,86 €**

Les dépenses de fonctionnement : + 12.000,00 €

Chapitre 011 : + 40.000,00 €

Depuis 2026, la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der (CCVCD) paie une redevance de performance à l'AESN. Le montant n'était pas connu au moment du vote du budget primitif. Il convient d'abonder de 40.000,00 € le chapitre 011 pour tenir compte de cette dépense non connue à ce jour.

Chapitre 012 : +12.000,00 €

La revalorisation des frais de structure nécessite d'abonde de 12.000,00 € les crédits ouverts au compte 6215 pour tenir compte du nouveau montant des frais de structure dû par le budget annexe eau au budget principal.

Chapitre 042 : + 22.000,00 €

La dynamique de travaux du budget eau se traduit par de nombreuses mises en service. Il convient d'abonder les crédits ouverts pour l'amortissement de 22.000,00 € pour mandater les amortissements 2026.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : - 62.000,00 €

Le virement est ajusté aux nouvelles dépenses de fonctionnement de - 62.000,00 €.

Les recettes de fonctionnement : + 12.000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	BP	DM	Budget modifié
042	Opérations d'ordre entre section	83 000,00 €	12 000,00 €	95 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		**2 901 536,86 €**	**12 000,00 €**	**2 913 536,86 €**

Chapitre 042 : + 12.000,00 €

Comme cela a été évoqué en dépense d'investissement au chapitre 042 il convient d'abonder les crédits ouverts pour tenir compte de l'amortissement des nouveaux acomptes de subvention perçus.

Voilà résumées les principales modifications apportées au budget primitif 2026 par cette décision modificative n°1.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2 313-1 et suivants,

Vu la délibération n°15 du 3 mars 2026 relative au vote du budget annexe eau 2026 arrêté à la somme de 6.098.695,07 € toutes sections confondues,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 15 septembre 2026,

Considérant la nécessité d'ajuster à la baisse les crédits tenus de l'avancée des opérations,

Je vous demande, après en avoir délibéré, de bien vouloir **APPROUVER** ces mouvements de crédits dont vous trouverez ci-après le détail par chapitres pour un montant total de + 26.708,53 € toutes sections confondues.

SECTION D'INVESTISSEMENT : + 14.708,53 €

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
040	Opérations d'ordre	12 000,00 €	22 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	50 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		-62 000,00 €
10	Dotations		4 708,53 €
20	Immobilisations en cours	-143 700,00 €	
21	Immobilisations corporelles	60 000,00 €	
23	Immobilisations en cours	36 408,53 €	
Total		**14 708,53 €**	**14 708,53 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 12.000,00 €

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	40 000,00 €	
012	Charges de personnel	12 000,00 €	
042	Opérations d'ordre	22 000,00 €	12 000,00 €
023	Virement à la section d'Investisser	-62 000,00 €	
Total		**12 000,00 €**	**12 000,00 €**

La délibération est adoptée
à l'unanimité des membres
du Conseil de Communauté.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre FORMET

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président,
Sébastien MIRGODIN

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 12 OCT. 2026
et de la publication le
ou de la notification du 13 OCT. 2026

Pour le Président,
Par délégation,
Le Directeur général des services,
Sébastien DIART

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.